

**ZAC DES SABLONS A SARCELLES – LOT 18A  
CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS EN ACCESSION  
BATIMENT A**

**MAITRISE D'OUVRAGE :**  
**SCP COOPIMMO**  
*7, RUE ROLAND MARTIN*  
*94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE*



**NOTICE DESCRIPTIVE ACQUEREURS**  
**(PRÉVUE À L'ARTICLE R261-13 DU CCH ET CONFORME À L'ANNEXE DE L'ARRÊTÉ DU  
10/05/68)**

SCP COOPIMMO  
7, RUE ROLAND MARTIN  
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PARAPHES :

## PREAMBULE

L'ensemble des prestations permettra de prétendre à l'obtention du Label H & E - Profil A - MàJ 2012 et RT 2012 Cref-10.

## NOTE GENERALE

Les prestations, produits ou marques décrites dans la présente notice descriptive, sont donnés à titre indicatif et de référence, ils seront remplacés le cas échéant par des produits de qualité équivalente. En conséquence, et sans que cela soit pour autant spécifié systématiquement, chaque produit cité sera prévu : « ou similaire ».

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

La hauteur libre générale dans les appartements en étage courant sera de 2,50 m environ sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres et selon nécessité technique.

Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations de même que les côtes et surfaces annoncées.

Notice descriptive prévue par l'article R.261-13 du CCH et conforme à l'annexe de l'arrêté du 10 mai 1968.

## SOMMAIRE

<b>NOTICE DESCRIPTIVE ACQUEREURS</b>	<b>1</b>
<b>1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE</b>	<b>5</b>
1.1. Infrastructure	5
1.2. Murs et ossature	5
1.3. Planchers	6
1.4. Cloisons de distribution	6
1.5. Escaliers	6
1.6. Conduits de fumée et de ventilation	6
1.7. Chutes et grosses canalisations	7
1.8. Toitures	7
<b>2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS</b>	<b>8</b>
2.1. Sols et plinthes	8
2.2. Revêtements muraux (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)	8
2.3. Plafonds (sauf peintures, tentures)	8
2.4. Menuiseries extérieures	9
2.5. Fermetures extérieures et occultations, protection antisolaire	9
2.6. Menuiseries intérieures	9
2.7. Serrurerie et garde-corps	10
2.8. Peintures, papiers, tentures	10
2.9. Equipements intérieurs	11
<b>3. ANNEXES PRIVATIVES</b>	<b>15</b>
3.1. Caves, celliers, greniers	15
3.2. Parkings couverts	15
3.3. Parkings extérieurs	16
<b>4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE</b>	<b>16</b>
4.1. Halls d'entrée de l'immeuble	16
4.2. Circulations des paliers d'étages	17
4.3. Circulations sous-sol	17
4.4. Cages d'escaliers	18
4.5. Locaux communs	18
4.6. Locaux spéciaux	19
4.7. Locaux techniques	19
4.8. Conciergerie	19
<b>5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE</b>	<b>19</b>
5.1. Ascenseurs et monte-charge	19

5.2.	Chauffage, eau chaude	19
5.3.	Télécommunications	20
5.4.	Locaux ordures ménagères	20
5.5.	Ventilation mécanique des locaux	20
5.6.	Alimentation en eau	20
5.7.	Alimentation en gaz	20
5.8.	Alimentation en électricité	20
<b>6.</b>	<b>PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS</b>	<b>21</b>
6.1.	Voirie et parkings	21
6.2.	Circulation des piétons	21
6.3.	Espaces verts	21
6.4.	Aires de jeux et équipements sportifs	21
6.5.	Eclairage extérieur	21
6.6.	Clôtures	21
6.7.	Réseaux divers	22

# 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

## 1.1. Infrastructure

### 1.1.1. Fouilles

Après décapage et stockage de la terre, le terrassement sera exécuté en pleine masse pour permettre la réalisation de l'infrastructure. Les terres non utilisées en remblais seront évacuées.

### 1.1.2. Fondations

Le bâtiment sera fondé sur le bon sol selon les préconisations du rapport du bureau d'études de sols, et avis du Bureau de Contrôle.

Dallage sur terre-plein avec événements de décompression.

En béton armé sur lit de sable suivant rapport de sols.

### 1.1.3. Plancher bas du sous-sol

Il sera réalisé par un dallage porté en béton armé, et la création d'un cuvelage étanche.

## 1.2. Murs et ossature

### 1.2.1. Murs du sous-sol

#### 1.2.1.1. Murs périphériques

Murs en béton banché armé avec cunettes périphériques et barbacanes, épaisseur suivant calculs. Les calculs seront validés par un Bureau de contrôle.

Sur la face extérieure des parties de mur il sera appliqué une peinture à base de produits bitumeux si nécessaire.

#### 1.2.1.2. Murs de refends

Murs en béton banché armé épaisseur suivant calculs, ou parpaings pleins. Les poteaux et poutres seront en béton armé. Leurs dimensions résulteront de l'étude de structure et des impératifs de construction.

### 1.2.2. Murs de façades (aux divers niveaux)

Les murs de façades extérieures seront réalisés en voiles béton armé, dont certains seront en béton blanc.

Les murs de façade seront réalisés en fonction des exigences thermiques et acoustiques, seront doublés d'un isolant intérieur renforcé sur l'ensemble des façades.

Les doublages bénéficieront de la certification ACERMI.

Certaines façades seront en béton blanc, les autres faces du bâtiment seront revêtues d'un enduit de teinte claire, de panneaux de teinte aluminium naturel et au RdC des bardeaux de terre cuite gris anthracite.

### 1.2.3. Murs pignons

Les murs pignons seront réalisés en béton armé de constitution et de revêtements identiques à 1.2.2. Ils seront isolés conformément aux conclusions de l'étude thermique identique à 1.2.2.

### 1.2.4. Murs mitoyens

Sans objet

### 1.2.5. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Les murs porteurs à l'intérieur des locaux seront réalisés en béton banché armé ou en maçonnerie de parpaings selon calcul.

### 1.2.6. Murs ou cloisons séparatifs

**Entre locaux privatifs contigus :**

Les murs séparatifs entre logements seront réalisés soit en béton banché armé, soit en parpaings semi-pleins, soit en cloisons SAD, d'épaisseur conforme aux spécifications de la réglementation acoustique en vigueur (NRA) et suivant étude de structure (0,20 m épaisseur minimum).

**Entre locaux et privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers) :**

Les murs séparatifs entre circulations communes et logements seront réalisés suivant étude de structure soit en béton armé, soit en parpaings semi-pleins.

Dans le cas d'un mur séparatif entre logement et ascenseur, le mur sera doublé d'un complexe isolant acoustique constitué de laine minérale et de plaque de plâtre, de même sur conduits divers ventilation et locaux non chauffés suivant plans.

**1.3. Planchers****1.3.1. Planchers sur étage courant**

Le plancher bas du RdC sera constitué d'une dalle pleine en béton armé réalisée sur coffrage, d'épaisseur minimum de 0,23 m minimum.

Les planchers en étages courants situés sous les logements seront constitués d'une dalle pleine en béton armé réalisée sur coffrage, d'une épaisseur de 0,20 m minimum.

L'ensemble sera conforme à l'isolement acoustique requis en fonction des revêtements de sols prévus dans la présente notice.

**1.3.2. Planchers sous terrasses**

Les planchers sous terrasse seront constitués d'une dalle pleine en béton armé réalisée sur coffrage, épaisseur suivant calcul. Les planchers sous terrasses recevront le complexe d'étanchéité et l'isolation.

**1.3.3. Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés**

Plancher en béton armé dito étage courant.

**1.3.4. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts**

Plancher d'étage courant avec isolation thermique en sous-face par panneaux ou flocage, épaisseur suivant étude thermique.

**1.4. Cloisons de distribution****1.4.1. Entre pièces principales**

En panneaux composites de plaques de plâtre et âme alvéolaire, épaisseur 50 mm, type PLACOPAN ou similaire.

**1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service**

En panneaux composites de plaques de plâtre et âme alvéolaire, épaisseur 50 mm, type PLACOPAN ou similaire. Traitement hydrofuge sur cloisons au droit de la baignoire et du receveur de douche.

**1.5. Escaliers****1.5.1. Escaliers**

En béton préfabriqué ou coulé en place.

**1.6. Conduits de fumée et de ventilation****1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble**

Le désenfumage des circulations horizontales du bâtiment A sera réalisé naturellement par des conduits de désenfumage de type béton. Les gaines de désenfumage seront équipées à chaque niveau de volets pare-flamme 1h sur les gaines d'amenée d'air et de volets coupe-feu 1h sur les gaines d'extraction.

Le déclenchement du désenfumage des circulations sera assuré par l'action de détecteurs sensibles aux fumées et gaz de combustion. L'ouverture automatique sera doublée par une commande manuelle située, à chaque niveau, dans la cage d'escalier.

**1.6.2. Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble**

Des conduits métalliques galvanisés seront prévus dans les gaines techniques de l'immeuble, maçonnées et/ou cloisonnées. Ils seront reliés aux extracteurs assurant la ventilation mécanique contrôlée de tous les locaux de l'immeuble.

- 1.6.3. Conduits d'air frais : dito ci-dessus.**  
Les conduits d'air frais selon leur localisation seront réalisés en maçonnerie, en plâtre ou en tôle.
- 1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie**  
Sans objet.
- 1.6.5. Ventilation haute de chaufferie**  
Sans objet.

## **1.7. Chutes et grosses canalisations**

- 1.7.1. Chutes d'eaux pluviales**  
Les descentes d'eau pluviale seront intérieures ou extérieures suivant plan, elles seront réalisées en tuyaux PVC rigides avec tampons de dégorgeement en pied de chute et raccordées au réseau d'assainissement. Les chutes intérieures présentant un dévoiement dans les parties privatives seront réalisées avec une isolation phonique. Les descentes extérieures seront en PVC teinte au choix de l'Architecte. Toutes les chutes seront raccordées aux cuves de rétention situées au sous-sol du bâtiment.
- 1.7.2. Chutes d'eaux usées**  
Les descentes d'eaux usées, situées en gaine technique des logements, seront réalisées en tuyaux PVC rigides avec tampons de dégorgeement en pied de chute et aux changements de parcours horizontal : ventilations de chute en terrasses. Les chutes intérieures présentant un dévoiement dans les parties privatives seront réalisées avec une isolation phonique. Elles seront raccordées au réseau eaux usées - eaux vannes.
- 1.7.3. Colonnes sèches**  
Une colonne sèche de diamètre 65 mm sera située dans la cage d'escalier du bâtiment C. Cette colonne sèche sera munie d'une prise de 40 mm par niveau. La colonne sèche débouchera directement sur l'extérieur et sera accessible par un cheminement praticable.
- 1.7.4. Canalisations en sous-sol**  
Les collecteurs d'eau pluviale et d'eaux usées en sous-sol seront réalisés en tuyaux PVC avec tampons de visite et de dégorgeement.
- 1.7.5. Branchements aux égouts**  
Les branchements aux égouts EU-EV seront raccordés aux réseaux publics de la ville en tuyau PVC renforcé ou suivant prescriptions des Services Techniques de la Ville. Les eaux pluviales seront collectées vers une cuve de rétention des eaux pluviales situées au sous-sol

## **1.8. Toitures**

- 1.8.1. Charpente, couverture et accessoires**  
Sans objet.
- 1.8.2. Etanchéité et accessoires**  
Les toitures terrasse inaccessibles seront étanchées par un complexe type bi couche élastomère avec protection par couche de gravillons sur pare vapeur et panneaux isolants au-dessus des parties habitables logements, ou seront étanchées par une étanchéité auto-protégée.  
  
Les balcons privatifs au dessus des logements seront étanchées par un complexe type bi couche élastomère avec interposition de panneaux isolants au-dessus des parties habitables, protection par platelage bois sur plots.  
  
Les parties d'étanchéité au-dessus des locaux non chauffés ne comporteront pas d'isolation thermique.
- 1.8.3. Souches de cheminées, ventilations et conduits divers**  
En béton ou maçonnerie d'éléments préfabriqués et enduit, ou conduit type Poujoulat en tôle ou similaire, revêtu de peinture pliolite.

#### 1.8.4. Ouvrages en toiture

##### 1.8.4.1. Lucarnes et châssis de toit

Sans objet

##### 1.8.4.2. Châssis de désenfumage

Chaque cage d'escalier commune aura en toiture un pyrodôme à déclenchement pneumatique suivant réglementation sécurité incendie des logements. Fermeture manuelle par treuil sur palier du dernier étage. Déclenchement par ventouse avec détecteur de fumée autonome et déclencheurs sur paliers.

## 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

### 2.1. Sols et plinthes

#### 2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales

**Entrée, Séjour, Salle à manger, Chambres :**

L'entrée, le séjour, les chambres, les placards attenants et les dégagements seront revêtus d'un sol PVC de type « Living » de chez TARKETT ou techniquement équivalent.

Les plinthes seront en sapin de 70 x 100 mm à bord droit, finition peinture blanche satinée.

A chaque changement de nature de revêtement de sol, il sera posé un profilé d'arrêt ou une barre de seuil.

#### 2.1.2. Sols et plinthes des pièces de services :

**Sols CUISINES, SDB, SALLES d'EAU et WC :**

La cuisine, les WC seront revêtus d'un carrelage de 20 x 20 cm sur sous-couche de type SOUKARO, coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

Les plinthes seront en carrelage assorti.

#### 2.1.3. Sols des balcons, loggias

Les sols des balcons et loggias seront revêtus d'un platelage bois. Le platelage sera penté afin de permettre l'évacuation des eaux pluviales.

### 2.2. Revêtements muraux (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

#### 2.2.1. Revêtements muraux des pièces de service :

**Salles de bains :** Il sera posé de la faïence murale de format 20 x 20 uni, avec un choix de coloris dans la gamme retenue par le Maître d'Ouvrage, de marque DESVRES série FRUITEE (ou similaire)

- Sur hauteur de 1,80 m au droit de la baignoire et du recevoir de douche depuis le sol fini (y compris éventuelle paillasse de baignoire, et socle du recevoir de douche).
- Sur une hauteur de 50 cm au-dessus du lavabo (deux rangs de faïence) compris paillasse, socle, tablier.

**Cuisines :** Il sera posé de la faïence murale de format 20 x 20 uni, avec un choix de coloris dans la gamme retenue par le Maître d'Ouvrage, de marque DESVRES série FRUITEE (ou similaire)

- Sur une hauteur de 40 cm au-dessus de l'évier (deux rangs de faïence)

#### 2.2.2. Revêtements muraux dans autres pièces (celliers, dressings, etc....)

Sans objet.

### 2.3. Plafonds (sauf peintures, tentures)

#### 2.3.1. Plafonds des pièces intérieures

Plafond en dalle de béton armé ou en faux-plafond de type PLACOSTIL (soffites/faux-plafonds si nécessaire)



Etat de surface soigné pour recevoir une peinture.

**2.3.2. Plafonds des séchoirs à l'air libre**  
Sans objet.

**2.3.3. Plafonds des loggias**  
Sans objet

**2.3.4. Sous-face des balcons**  
Sous face des balcons en dalle de béton armé.  
Etat de surface soigné pour recevoir une peinture.

## **2.4. Menuiseries extérieures**

**2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales**  
Les fenêtres et les portes-fenêtres seront en PVC de teinte blanche classement A3 E3 V2 ouvrant à la française, avec ou sans partie fixe. Elles seront munies de poignées Inox. Affaiblissement acoustique : 30 dB.

**2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service**  
Dito § 2.4.1.

## **2.5. Fermetures extérieures et occultations, protection antisolaire**

**2.5.1. Pièces principales**

**Au RdC :** Toutes les pièces des logements seront équipées de volets roulants en PVC en double paroi, avec manœuvre manuelle par manivelle. Les logements « Handicapés » seront munis de manœuvre électrique.

**En étages :** Les logements seront équipés de volets roulants PVC, avec manœuvre manuelle par manivelle. Les logements « Handicapés » seront munis de manœuvre électrique. Il n'y aura pas de volets dans les cuisines fermées, les salles de bains et les circulations.

## **2.6. Menuiseries intérieures**

**2.6.1. Huisseries et bâtis**  
Huisseries et bâtis en métal, à peindre.

**2.6.2. Portes intérieures**  
Chambres :  
Portes pleines isoplans à âme alvéolaire pré-peintes, dimensions normalisées, de type ROISSY ALU de chez HOPPE (ou similaire).  
Serrure à pêne dormant demi-tour à mortaiser, 1 clé, béquille double avec Plaque.

Séjour, dégagement, cuisine, rangements :  
Porte dito, mais avec serrure et bec de cane, béquille double.

W.C., salles de bain, salles d'eau :  
Porte dito avec serrure bec de cane à condamnation, béquille double.

**2.6.3. Impostes en menuiseries :**  
Sans objet

**2.6.4. Portes palières**  
Les portes palières seront du type bloc porte anti effraction niveau 1, blindée d'acier et acoustique, de type MALERBA isoblindée 39 DIERRE ou similaire. Finition pré-peinte.  
Serrure 3 points A2P 21\* ou similaire, garniture et plaque en aluminium anodisé naturel type ROISSY ALU de chez HOPPE, pommeau de tirage ou poignée fixe côté extérieur et béquille à l'intérieur, entraxe à 10 cm et longueur 10 cm minimum pour conformité à la réglementation PMR côté ext. et int., microviseur, butée de porte et seuil à la suisse.

**2.6.5. Portes de placards**

Les façades de placards seront constituées de panneaux coulissants en mélaminé blanc, épaisseur 10 mm et profil acier laqué blanc, type KAZED ou équivalent, ou si la largeur est inférieure à 1 m de panneaux la porte du placard sera un ouvrant à la française : double battant pour largeur de 0,60 à 1m, simple battant si la largeur est inférieure à 0,60 m

**2.6.6. Portes des locaux de rangement / cellier**

Dito Portes intérieures, avec serrure et bec de cane, béquille double.

**2.6.7. Moulures et habillages**

Sans objet.

**2.7. Serrurerie et garde-corps****2.7.1. Garde-corps et barres d'appui**

Les garde-corps seront réalisés suivant plans Architecte :

Suivant les plans de façades, les garde-corps et les lisses (barres d'appui) seront en métal inox ou galvanisé laqué (peint) et en verre de sécurité, fixés soit sur dalle ou en relevé béton ou en tableaux

Intérieurs :

-Main courante en acier à peindre

**2.7.2. Grilles de protection des baies**

Sans objet.

**2.7.3. Ouvrages divers**

Les séparatifs de balcons, loggias ou terrasses, hauteur totale 2,00 m seront réalisés en verre imprimé ou dépoli fixé par pattes métalliques conformément aux plans architecte.

**2.8. Peintures, papiers, tentures****2.8.1. Peintures extérieures et vernis****2.8.1.1. Sur menuiseries**

Sans objet

**2.8.1.2. Sur fermetures et protections**

Sans objet.

**Sur serrureries**

Sans objet. Ouvrages laquées en usine

**2.8.1.3. Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous faces et rives des balcons**

Au choix de l'architecte, les parties de murs et plafonds en béton non enduites ou non revêtues, recevront éventuellement une peinture extérieure type pliolite.

Les sous faces des balcons et des loggias recevront en finition une peinture type pliolite, de teinte au choix de l'architecte.

Les seuils des portes fenêtres seront en béton brut lissé.

**2.8.2. Peintures intérieures****2.8.2.1. Sur Menuiseries :**

Sur huisseries métalliques et toutes parties bois (plinthes, façades de gaines palières, trappes de visite) : peinture glycérophthalique, finition satinée.

**2.8.2.2. Sur murs :**

Peinture acrylique satinée pour pièces humides et satinée soyeux dans les pièces sèches. Dans le cas de cuisine ouverte les murs seront en satiné soyeux.

**2.8.2.3. Sur plafonds**

Peinture acrylique satinée ou mate

**2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers**  
Peinture glycérophthalique.

**2.8.3. Papiers peints**

**2.8.3.1. Sur murs** : sans objet.

**2.8.3.2. Sur plafonds** : sans objet.

**2.8.4. Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)**

**2.8.4.1. Sur murs** : Sans objet.

**2.8.4.2. Sur plafonds** : Sans objet.

**2.9. Equipements intérieurs**

**2.9.1. Equipements ménagers**

**2.9.1.1. Bloc évier, robinetterie**

Les cuisines seront équipées d'un meuble évier comprenant un évier en inoxcéramique 1,20 m x 0,60 m à double bac et égouttoir suivant plan, un meuble en mélaminé blanc (Marque NORD INOX PORCHER type ERMITAGE ou techniquement équivalent).

La robinetterie sera chromée du type mitigeur mécanique à bec tubulaire haut orientable avec limiteur de débit NF + classement ECAU E1C1A2U3 [Qualitel note Q] (Marque ROCA type POLO PORCHER type OKYRIS 2 EVIER D2386 ou techniquement équivalent).

Meubles sous évier 3 portes, caisson en panneaux mélaminés 1619mmmm qualité hydrofuge, portes en MDF finition décor revêtu polymère. Charnières invisibles à rappel automatique, réglables. Boutons ou poignées décoratifs métalliques. Découpe(s) pour branchement(s) LL et/ou LV (Marque NORD INOXSIBO type TOP DECO COUNTRY ou techniquement équivalent).

Suivant plans architecte, le meuble évier pourra intégrer une niche pour le lave-vaisselle.

Attente (alimentation & évacuation) en conséquence prévue avec robinet d'arrêt.

Suivant plans Architecte, dans les logements non pourvus de buanderie ou d'attente lave-linge dans la salle de bains, l'attente lave-linge sera prévue dans la cuisine.

**2.9.1.2. Appareils et mobiliers** : Sans objet.

**2.9.1.3. Evacuation des déchets** : Sans objet.

**2.9.1.4. Armoire et sèche-linge** : Sans objet.

**2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie**

Les compteurs individuels eau chaude, eau froide et chauffage ne sont pas fournis par le maître d'ouvrage. Des manchettes seront positionnées en attente de pose ultérieure des compteurs.

**2.9.2.1. Distribution d'eau froide.**

L'alimentation en eau froide sera en tube PVC pression depuis le compteur général situé en sous-sol ou en citerneau à la limite de parcelle par le lot VRD.

Mise en place de vannes, d'un filtre et d'un réducteur de pression ou surpresseur si nécessaire.

La distribution principale en sous-sol et en gaine palière sera en tube Polybutène préisolé. Il sera mis en place des compteurs EF dans les gaines palières pour chaque logement.

A partir du compteur, distribution pour partie en canalisations PER (polyéthylène réticulé) sous fourreaux en dalle, et pour partie par canalisations apparentes en tube cuivre ou PER. Raccordement terminal de chaque appareil en tube cuivre écroui. Il sera prévu une vanne de coupure à l'entrée de chaque appartement.

Le comptage des communs sera distinct. Il y aura une vanne d'arrêt par étage.

Points de desserte : Tous les appareils sanitaires

**2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage :**

La production d'ECS sera réalisée par l'échangeur du Réseau Urbain situé en sous station avec ballon de stockage CHAROT ou équivalent.

La distribution principale en sous-sol et en gaine palière sera individuelle et incorporé en PER ou cuivre apparent. La distribution se fera dans les gaines techniques. Le réseau sera entièrement bouclé jusqu'en gaine technique. Pour chaque sortie de gaine technique, il sera mis en place un compteur volumétrique sur télé-relevé ainsi qu'un mitigeur pour terminer le bouclage. La distribution intérieure sera en tube incorporé PER avec raccordement terminal de chaque appareil en tube cuivre écroui.

**2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude**

La production d'eau chaude sanitaire de tous les logements sera assurée par un chauffage collectif, assuré par une sous-station au sous-sol (chauffage urbain).

**2.9.2.4. Evacuations**

L'évacuation des appareils sanitaires sera réalisée en PVC classe M1 en réseau séparé et collecteur EU/EV en terre-plein à la charge du lot VRD. Toutes les chutes sont ventilées hors toiture. Il sera mis en place des attentes d'évacuation en tube PVC classe M1 pour machine à laver la vaisselle et le linge.

Les descentes d'eaux pluviales seront intérieures au bâtiment et en tube PVC classe M1.

**2.9.2.5. Distribution du gaz :**

Sans objet

**2.9.2.6. Branchements en attente**

Dans les cuisines sous l'évier, attente eau froide avec robinet et vidange bouchonnée pour machines à laver le linge et la vaisselle.

**2.9.2.7. Appareils sanitaires**

Tous les appareils sanitaires sont de couleur blanche.

**Dans les salles de bain et les salles d'eau :**

Suivant plans :

- Les salles de bains seront équipées d'une baignoire en acier émaillé, de largeur 0,70 m et de longueur 1,70 m ou 1,60 m suivant plan, avec tablier revêtu de carrelage avec trappe d'accès « invisible » 40 x 40 cm carrelée basculante sur pivot. Baignoire posée sur vérins, bonde avec chaînette (Marque ROCA type CONTESA ou similaire)
- OU, les salles de bains seront équipées de receveurs de douche en grès émaillé de 80 x 80 cm ou 70 x 70 cm.

- D'un lavabo sur colonne, d'un miroir et d'un bandeau lumineux B3 avec spot halogène.

- Les logements équipés d'une salle d'eau sera muni d'un receveur de douche en grès émaillé 80 x 80 cm ou exceptionnellement 70 x 70 cm

**Dans les WC:**

Les WC seront équipés d'une cuvette en porcelaine, avec abattant double et réservoir attenant à mécanisme 3/6 litres. (Marque ROCA JACOB ou similaire).

**2.9.2.8. Robinetterie :** toutes les robinetteries ont le classement NF

**Baignoire - douche :**

Douchette et flexible avec support mural pour les baignoires et barre de douche pour les douches, marque ROCA type POLO ou similaire.

**Lavabo :**

La robinetterie des salles de bains et des salles d'eau sera chromée de type mitigeur à cartouche avec limiteur de débit, marque ROCA type POLO ou similaire.

**Cuisines :**

La robinetterie des salles de bains et des salles d'eau sera chromée de type mitigeur à cartouche avec limiteur de débit, marque ROCA type POLO ou similaire.

2.9.2.9. *Accessoires divers* : Sans objet

**2.9.3. Equipements électriques****2.9.3.1 Type d'installation**

Installation conforme aux normes, aux labels, à la norme handicapée selon circulaire du 30/11/2007.

Canalisations et fileries sous tubes encastrés dans murs, cloisons et planchers.

Appareillage type Espace de chez ARNOULD ou équivalent, coloris blanc.

Compteur individuel avec téléreport.

Tension 220 V monophasé.

Tableau électrique encastré, comprenant le disjoncteur, les coupe-circuit et fusibles, portillon de couleur blanche.

**2.9.3.2 Puissance à desservir**

6 à 12 KW, suivant le type de logement.

**2.9.3.3 Equipement de chaque pièce**

Tous les circuits seront reliés à la prise de terre. Toutes les prises de courant seront à éclisse.

Les dispositifs de protection seront constitués par des disjoncteurs divisionnaires.

Les points d'éclairage en plafond et en applique seront équipés de dispositifs de connexion de luminaires.

Les prises de courant pourront éventuellement être regroupées en prises doubles.

L'équipement de chaque pièce sera conforme à la norme C 15-100 (décembre 2002).

Réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées :

- Installation d'une prises de courant à proximité de l'interrupteur d'éclairage et à hauteur identique dans toutes les pièces constituant l'unité de vie des logements adaptés (séjour, cuisine, chambre, salle de bains et WC). Pose de prise de courant à 0,40 m de hauteur.

Dans la description ci-après, il faut entendre par point lumineux en plafond ou applique, un ensemble boîte + couvercle + fiche douille de type DCL (Dispositif de Connexion pour Luminaires de chez LEGRAND ou équivalent.

**Entrée**

- 1 ou 2 point(s) lumineux en plafond en simple allumage ou sur va et vient.
- 1 PC 16 A

**Séjour**

- 1 point lumineux en plafond en simple allumage ou sur va et vient.
- 5 PC 16 A minimum < 20 m<sup>2</sup> dont 1PC à proximité de l'interrupteur.
- 1 PC par tranche supplémentaire de 4 m<sup>2</sup>
- 1 prise téléphone
- 1 prise TV

**Dégagement**

- 1 ou 2 point(s) lumineux en plafond sur va et vient.
- 1 PC 10/16 A+T

**Cuisine > 4m<sup>2</sup>**

- 1 point lumineux en plafond, commandé par un simple allumage
- 1 prise de courant 16 A + T à 1,80 m pour branchement du micro-onde.
- 6 prises de courant 16 A + T dont 4 situées au-dessus du plan de travail
- 1 prise de courant 32 A + T pour la cuisinière ou la plaque de cuisson.
- 3 prises de courant 16 A + T spécialisées pour lave-linge, lave-vaisselle...
- 1 sortie de fil en applique (pour hotte) à l'aplomb de la 32 A+T
- 1 prise téléphone

**Cuisine < 4m<sup>2</sup> (kitchenette)**

- 1 point lumineux en plafond, commandé par un simple allumage
- 1 prise de courant 16 A + T à 1,80 m pour branchement du micro-onde.
- 3 prises de courant 16 A + T dont 2 situées au-dessus du plan de travail.
- 1 prise de courant 32 A + T pour la cuisinière ou la plaque de cuisson.
- 3 prises de courant 16 A + T spécialisées pour lave-linge, lave-vaisselle...
- 1 sortie de fil en applique (pour hotte) à l'aplomb de la 32 A+T

**Salle de bain - salle d'eau**

- 1 point lumineux en plafond
- 1 attente pour bandeau lumineux en applique
- 1 PC 16 A+T
- 1 PC 16 A+T à proximité de l'interrupteur.

**W.C.**

- 1 point lumineux en plafond
- 1 PC 16 A+T à proximité de l'interrupteur.

**Chambres**

- 3 PC 16 A dont 1 PC à proximité de l'interrupteur.
- 1 point lumineux en plafond
- 1 prise téléphone dans la chambre principale
- 1 prise TV dans la chambre principale

**Terrasse / Balcon**

Néant

**Celliers**

- 1 point lumineux en plafond avec commande par interrupteur simple

**2.9.3.4 *Sonnerie de porte palière***

Sonnerie 220 V intégrée au tableau disjoncteur.  
Bouton poussoir extérieur au droit de la porte.

**2.9.4. Chauffage, cheminée, ventilations****2.9.4.1. *Type d'installation***

Chauffage collectif à partir d'une sous-station urbaine située en sous-sol.

**2.9.4.2. *Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure***

*de - 7°*

- + 20° C salle de bain,
- + 19° C séjour, chambres, entrée,
- + 19° C cuisine, dégagement.

**2.9.4.3. *Appareils d'émission de chaleur***

Le chauffage sera assuré par des radiateurs, et sèche-serviettes dans les salles d ebains, constitués de panneaux en acier peint en usine, fixés par consoles sur les parois ou sur pieds, de marque HM radiateurs type classic M ou techniquement équivalent.  
Régulation par robinet thermostatique sur chaque radiateur sauf dans la pièce qui dispose du thermostat d'ambiance et les pièces humides.

Chaque logement sera équipé d'un thermostat d'ambiance programmable (Alimentation par piles) et d'un compteur volumétrique sur télérelevé.

**2.9.4.4. *Conduits de fumée :***

Sans objet.

**2.9.4.5. *Conduits et prise de ventilation***

La ventilation des logements s'effectuera par simple flux au moyen d'une VMC auto réglable (ventilation mécanique contrôlée), les bouches d'extraction seront disposées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC).

Certains logements pourront être équipés d'un système hygroréglable, selon les résultats de l'étude thermique.

#### **Conduits et prises d'air frais**

Dans les pièces principales (séjour et chambre) des prises d'air frais d'effectueront par des grilles auto réglables ou hygroréglables encastrées soit en partie haute des menuiseries extérieures soit dans les coffres de volets roulants des pièces équipées soit dans les maçonneries selon les exigences techniques suivant réglementation acoustique.

### **2.9.5. Equipement intérieur des placards et pièces de rangement**

#### **2.9.5.1. Placards**

Les placards seront équipés d'une étagère haute et d'une tringle.

#### **2.9.5.2. Pièces de rangement / celliers :**

Pas d'aménagement.

### **2.9.6. Equipements de télécommunications**

Le bâtiment sera équipé d'une installation permettant de recevoir les 6 chaînes nationales et la TNT plus (CANAL + et TNT décodés par CANAL +).

#### **2.9.6.2. Radio - T.V.**

Il sera prévu une prise TV/FM/SAT dans les séjours et la chambre principale dans tous les appartements.

#### **2.9.6.3. Téléphone**

Prise RJ 45 située dans les séjours, les chambres et les cuisines dont la surface est supérieure à 4 m<sup>2</sup>.

Branchement par France Télécom.

#### **2.9.6.4. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble**

Un vidéophone noir et blanc avec combiné mural placé dans l'entrée de l'appartement permettra de converser avec le visiteur et de commander à distance l'ouverture de la 2ème porte du sas d'entrée de l'immeuble.

La 1ère porte du sas sera commandée par un digicode système de la marque TONA ou similaire. Un système TONA (ou similaire) permettra l'accès de l'immeuble aux concessionnaires et aux occupants.

### **2.9.7. Autres équipements**

#### **2.9.7.2. Détecteurs avertisseur autonome de fumée**

Fourniture et pose en plafonds des entrées de détecteurs de fumées DAFF.

## **3. ANNEXES PRIVATIVES**

### **3.1. Caves, celliers, greniers**

Des celliers seront prévus dans certains logement suivant plans architecte.

### **3.2. Parkings couverts**

- 3.2.1. **Murs**  
Murs banchés en béton armé.
- 3.2.2. **Plafonds**  
Dalle de béton armé brut de décoffrage, avec isolation thermique apparente sous les parties habitables.
- 3.2.3. **Sols**  
Dallage en béton armé brut.  
Délimitation des emplacements par bandes blanches.
- 3.2.4. **Portes d'accès**  
Porte de type basculante avec télécommande.
- 3.2.5. **Ventilation**  
Amenée d'air frais à chaque niveau par gaines en béton ou en maçonnerie.
- 3.2.6. **Équipement électrique**  
Réglettes étanches (1/3 permanent 2/3 sur minuteries commandées par détecteurs) et éclairage de sécurité selon réglementation.

### 3.3. Parkings extérieurs

Sans objet.

### 3.4 JARDINS PRIVATIFS

Sans objet.

### 3.5 BALCONS ET TERRASSES PRIVATIFS

- 3.5.1 **Séparatifs de balcons et terrasses**  
Les séparatifs suivant plans seront constitués de cadres en acier laqué avec remplissage en verre feuilleté, sablé type DURLUX ou similaire.
- 3.5.2 **Sols**  
Les sols seront revêtus par du platelage bois.
- 3.5.3 **Équipement électrique**  
Sans objet.

## 4. **PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE**

### 4.1. Halls d'entrée de l'immeuble

- 4.1.1. **Sols**  
Conformément aux plans de l'Architecte, le sol du hall d'entrée sera revêtu d'un carrelage (aspect pierre) de 30 cm x 30 cm avec plinthe assortie, et d'un tapis de sol encastré.
- 4.1.2. **Parois**  
Sur les murs, il sera posé un revêtement toile de verre, revêtu de peinture acrylique avec baguettes d'angle pour les angles saillants.  
Miroir de 1,80 x 2,50 m de hauteur environ (dimensions à définir suivant projet de décoration de l'architecte).  
Parois stratifiées au droit des boîtes aux lettres.
- 4.1.3. **Plafonds**  
Faux-plafonds de type Placostil ou Gyptone sur ossature métallique ou similaire, avec 2 couches de peinture glycérophthalique de finition mate suivant projet de décoration de l'architecte.
- 4.1.4. **Éléments de décoration**  
Suivant projet architecte.
- 4.1.5. **Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble**  
Ensemble en acier laqué avec vitrage en verre feuilleté.  
Porte à 2 vantaux, traverse à mi-hauteur.  
Ouverture commandée par digicode, par vidéophone et par lecteur Vigik.



Fermeture par 2 ventouses électromagnétiques.

**4.1.6. Boîtes aux lettres et à paquets**

Les boîtes aux lettres de type CLASSICA de chez RENZ ou équivalent, seront encastrées dans le hall ou posées en applique dans le local, suivant plans. Coffre en acier avec cadre en profil aluminium. Porte individuelle en inox bombée.

Au pourtour du bloc boîtes aux lettres, un habillage en stratifié (de type POLYREY ou équivalent) sera prévu.

**4.1.7. Tableau d'affichage**

Incorporé à l'ensemble boîtes à lettres.

**4.1.8. Chauffage**

Les circulations communes au rez-de-chaussée seront protégées thermiquement de l'extérieur par le sas du hall d'entrée, et il ne sera pas prévu de chauffage.

**4.1.9. Equipement électrique**

Il sera prévu des appliques ou des spots lumineux encastrés en faux plafond, commande par bouton-poussoir lumineux sur minuterie.

Une prise de courant 16 A + T sera placée dans la gaine technique palière sur la ligne des services généraux.

**4.2. Circulations des paliers d'étages**

**4.2.1. Sols**

Le sol des paliers d'étages sera revêtu en tapis PVC en lés avec classement U3P3, avec plinthes peintes en sapin 7 x 100 mm à bord droit ou avec un revêtement de type moquette de chez BALSAN ou équivalent.

**4.2.2. Murs**

Toile de verre + peinture acrylique avec baguettes d'angle dans les angles.

**4.2.3. Plafonds**

Dalle de béton brute ou faux-plafonds BA13, revêtue d'une peinture acrylique.

**4.2.4. Eléments de décoration**

Sans objet.

**4.2.5. Chauffage**

Sans objet.

**4.2.6. Portes**

2 couches de peinture acrylique.

**4.2.7. Equipement électrique**

Eclairage par appliques ou plafonniers commandés par bouton-poussoir lumineux sur minuterie et détecteurs de présence.

1 prise de courant placée dans la gaine technique palière à tous les niveaux sur la ligne des services Généraux.

Il sera prévu des détecteurs automatiques d'incendie dans les circulations permettant de commander les volets de désenfumage d'amenée et d'extraction d'air. Le système sera doublé par des commandes manuelles situées dans l'escalier à proximité de la porte palière.

Des blocs autonomes d'éclairage de type habitation seront prévus dans les cages d'escalier permettant d'assurer l'éclairage de sécurité d'évacuation.

**4.3. Circulations sous-sol**

**4.3.1. Sols**

Dallage sur terre-plein avec peinture anti-poussière compris remontée en plinthes ou agrégats de quartz.

**4.3.2. Murs**

Murs banchés en béton armé ou en maçonnerie de parpaings avec peinture vinylique projetée.

- 4.3.3. Plafonds**  
Béton brut ragréé avec isolation thermique sous les surfaces habitables, et peinture vinylique projetée.
- 4.3.4. Portes d'accès**  
Portes pare-flamme ou coupe-feu selon réglementation en vigueur, équipées de ferme-porte, de poignée de tirage avec serrure ou double béquille selon les cas. Les portes seront également munis d'oculus circulaires.
- 4.3.5. Rampes d'accès pour véhicules**  
En dalle de béton armé avec surface striée au balai.
- 4.3.6. Equipement électrique**  
Hublots étanches commandés par boutons poussoirs lumineux sur minuterie et détecteurs de présence.

#### **4.4. Cages d'escaliers**

- 4.4.1. Sols des paliers**  
Ensembles en béton armé.  
- Paliers du RdC et du R+2 revêtus d'un sol PVC.  
- Palier du sous-sol et paliers des R+3 au R+7 revêtus d'une peinture polyuréthane compris remontée en plinthe.
- 4.4.2. Murs**  
Peinture acrylique.
- 4.4.3. Plafonds**  
Peinture acrylique.
- 4.4.4. Escaliers (marches, contremarches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse**  
Ensembles en béton armé.  
- Du RdC au R+2 : Sols, marches et contre-marches seront revêtus d'un sol PVC.  
- Du sous-sol au RdC et du R+3 au R+7 : Sols, marches et contre-marches seront revêtus d'une peinture polyuréthane compris remontée en plinthe.
- Contraste de couleur de la première marche suivant réglementation PMR.  
Les mains courantes seront en tubes ronds par éléments droits ou courbes pour escalier tournant et dépasseront de 30 cm par rapport aux premières et dernières marches pour être en conformité avec les réglementations PMR. Un garde-corps en serrurerie fermera le palier du dernier étage.
- 4.4.5. Chauffage, ventilation**  
Chauffage : sans objet.
- 4.4.6. Eclairage**  
Plafonniers ou appliques commandés par boutons poussoirs lumineux sur minuterie.

#### **4.5. Locaux communs**

##### **4.5.1. Garages à bicyclettes, voitures d'enfants**

###### **4.5.1.1 Sols**

Dalle en béton avec peinture polyuréthane compris remontée en plinthe de 10 cm.

###### **4.5.1.2 Murs**

Peinture acrylique.

###### **4.5.1.3 Plafonds**

Dalle en béton avec isolation thermique sous les surfaces habitables.  
Peinture acrylique projetée.

###### **4.5.1.4 Eclairage**

Plafonniers ou appliques commandé par boutons poussoirs lumineux sur minuterie.

#### 4.5.1.5 Portes

Portes bois coupe-feu à âme pleine avec ferme-porte, béquille, serrure de sûreté avec ½ canon sur organigramme.

#### 4.5.2. Buanderie collective

Sans objet.

#### 4.5.3. Séchoir collectif

Sans objet.

#### 4.5.4. Locaux de rangement et d'entretien

Un local entretien est prévu au RdC. Il sera équipé d'1 point d'eau avec vidoir, d'une prise de courant. Il sera revêtu d'un carrelage et de peinture sur murs.

#### 4.5.5. Locaux sanitaires

Sans objet.

#### 4.6. Locaux spéciaux

Sans objet.

#### 4.7. Locaux techniques

##### 4.7.1. Sous-station chauffage urbain

Une sous-station pour le chauffage urbain est prévue au sous-sol.

##### 4.7.2. Local machinerie d'ascenseur

Machineries en parties hautes des gaines ascenseurs.

##### 4.7.3. Local ventilation mécanique

Extracteurs installés en terrasses inaccessibles.

##### 4.7.4. Local rétention eau

Il sera également prévu un local pour la cuve de rétention des eaux pluviales.

#### 4.8. Conciergerie

Sans objet.

### 5. **EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**

#### 5.1. Ascenseurs et monte-charge

Ascenseur électrique de 630 kg, vitesse 0,63 ou 1 m/s type « machinerie en gaine ».

L'ascenseur desservira tous les étages, et allumera les paliers à l'arrivée de la cabine.

Les portes palières seront en inox brossé aux étages, au rez-de-chaussée.

Les parois de la cabine recevront un revêtement stratifié et un miroir. Le revêtement de sol sera en carrelage identique à celui du hall d'entrée. Le plafond suspendu recevra un éclairage intégré.

Une liaison téléphonique permanente sera installée entre la cabine et la société de maintenance.

Les appareils seront équipés suivant réglementation «Handicapés » (fauteuil roulant, non voyant, mal entendant ...).

#### 5.2. Chauffage, eau chaude

##### 5.2.1. Equipement thermique de chauffage

Installations collectives.

5.2.2. **Service d'eau chaude**  
Installations collectives

5.3. **Télécommunications**

5.3.1. **Téléphone**

Equipement téléphonique à partir du répartiteur, fourreaux et câblerie en gaine, et liaison appartements.

5.3.2. **Antennes T.V. et radio**

Installation d'une antenne collective ou raccordement au réseau câblé.  
Liaison avec les prises TV, FM par câbles sous fourreaux.

5.4. **Locaux ordures ménagères**

Local prévu au RdC

5.4.1. **Sols**

Carrelage 20 x 20 cm, avec siphon de sol

5.4.2. **Murs**

Faïence sur une hauteur de 1,80 m et peinture acrylique au-dessus de la faïence

5.4.3. **Plafonds**

Dalle en béton avec isolation thermique sous les surfaces habitables.

5.4.4. **Eclairage**

Plafonniers ou appliques commandé par boutons poussoirs lumineux sur minuterie.

5.4.5. **Divers**

Local muni d'un robinet de puisage.

5.5. **Ventilation mécanique des locaux**

Ventilation des locaux ordures ménagers par extraction mécanique.

5.6. **Alimentation en eau**

5.6.1. **Comptages généraux**

Comptage en sous-sol pour les Services Généraux et dispositif de raccordement suivant implantation demandée par les Concessionnaires.

5.6.2. **Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau**

La pression est régulée par un détendeur.

5.6.3. **Colonnes montantes**

Isolation acoustique conforme aux normes et réglementation en vigueur.  
Tube polyéthylène haute pression dans les gaines techniques.  
Robinet d'arrêt et purgeur en pied de colonne.  
Anti-bélier en tête de colonne.

5.6.4. **Branchements particuliers**

Un robinet d'arrêt à chaque piquage d'étage.  
Manchette en attente pour comptages individuels.

5.7. **Alimentation en gaz**

Sans objet

5.8. **Alimentation en électricité**

5.8.1. **Comptages des services généraux**

1 comptage placé dans une armoire basse tension pour les Services Généraux des immeubles, (position suivant demande des Concessionnaires).

1 sous comptage pour chaque ascenseur.

5.8.2. **Colonnes montantes**  
Agréées EDF, dans les gaines palières réservées à cet usage.

5.8.3. **Branchements et comptages particuliers**  
Coffret avec disjoncteur semi-encastré dans les entrées des logements.  
Fourniture et pose du compteur par EDF.

## **6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **6.1. Voirie et parkings**

6.1.1. **Voirie d'accès**  
Les accès se feront à partir de la voie publique.  
L'accès des véhicules particuliers se fera par le portail automatique, en limite de propriété et sera réalisé en enrobé noir.

### **6.2. Circulation des piétons**

6.2.1. **Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours**  
Les trottoirs d'accès au hall d'immeuble sur rue, sera réalisé en enrobé.

### **6.3. Espaces verts**

6.3.1. **Aires de repos**  
Sans objet.

6.3.2. **Plantations d'arbres, arbustes, fleurs**  
Sans objet.

6.3.3. **Engazonnement**  
Sans objet.

6.3.4. **Arrosage**  
Sans objet.

6.3.5. **Bassins décoratifs**  
Sans objet.

6.3.6. **Chemins de promenade**  
Sans objet.

6.4. **Aires de jeux et équipements sportifs**  
Sans objet.

### **6.5. Eclairage extérieur**

6.5.1. **Signalisation des entrées d'immeubles**  
L'éclairage sera assuré par spots ou appliques murales situées au droit du porche d'accès et de l'entrée de l'immeuble, et commandés par une sonde crépusculaire sur horloge.

6.5.2. **Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres**  
Sans objet

### **6.6. Clôtures**

6.6.1. **Sur rue**  
Sans objet

**6.6.2. Séparatifs avec les propriétés voisines**  
Sans objet

**6.7. Réseaux divers**

**6.7.1. Eau**

L'alimentation se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au compteur général dans le bâtiment.  
Alimentation par tube polyéthylène du comptage général installé au sous-sol.

**6.7.2. Gaz**

Sans objet

**6.7.3. Electricité**

L'alimentation générale en électricité se fera depuis le réseau basse tension d'ERDF jusqu'au coffret de façade limite de propriété ou jusqu'aux grilles de repiquage des pieds de colonne, en fonction des exigences d'ERDF.

**6.7.4. Postes d'incendie, extincteurs**

Extincteurs réglementaires installés dans les parkings.

**6.7.5. Egouts**

Les évacuations d'égouts seront raccordées sur les réseaux d'assainissement du domaine public.

**6.7.6. Epuration des eaux**

Sans objet.

**6.7.7. Télécommunications**

Le raccordement des lignes téléphoniques se fera depuis le réseau FRANCE TELECOM jusqu'à la colonne montante en gaine palière pour la distribution des logements et locaux.

**6.7.8. Eaux de pluie**

Toutes les Eaux de pluies seront récoltées dans les cuves de rétention situées dans le sous-sol.

**FIN DE LA PRESENTE NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE**

FAIT À : \_\_\_\_\_

LE : \_\_\_\_\_

(En 3 exemplaires originaux)

(1 pour le RESERVANT - 1 pour le RESERVATAIRE - 1 pour le NOTAIRE)

**LE RESERVATAIRE**

**LE RESERVANT**